

Affichage le 8 juin 2023

N°204/2023

**VILLE DE MAISONS-LAFFITTE  
78605 YVELINES CEDEX**

**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A SERGE GOADERT  
COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE**

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté municipal n°273/2020 du 20 juillet portant délégation de fonctions à Gino NECCHI pour assurer la présidence de la commission communale pour la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public ;

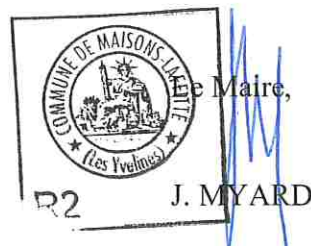
CONSIDERANT l'empêchement de Gino NECCHI pour la commission communale de sécurité qui doit se tenir impérativement le 08 juin 2023 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de fonction est donnée à Serge GODAERT pour assurer la présidence de la commission communale pour la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public qui se tiendra au Club House Tennis et Squash, sis 6 avenue Desaix à Maisons Laffitte (78600).

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune, transmis au Sous-Préfet et au Service Départemental d'Incendie et de Secours et notifié à l'intéressé.

Fait à Maisons-Laffitte, le 7 juin 2023.

 Maire,  
R2 J. MYARD